

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
PERIODE 2017/2019**

portant sur les modalités de la subvention départementale
au *Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin*
(S.D.U.N.S.S.67),

Entre :

- le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à STRASBOURG Place du Quartier-Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'une part,

et

- le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (S.D.U.N.S.S. 67), dont le siège est situé au Lycée Louis Marchal, 2, Route Industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM, représenté par son directeur, ci-après désigné par les termes « l'association »

d'autre part,

VU le contrat d'objectifs signé entre les parties le 11 septembre 2017 ;

VU la délibération n° XXX de la Commission Permanente en date du 30 septembre 2019 ;

il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} :

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat d'objectifs conclu entre le Département et le *Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (S.D.U.N.S.S.67)*.

Une action supplémentaire est inscrite.

- **Action 4** : Créer un partenariat renforcé avec l'UGSEL pour développer des actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans le cadre du sport scolaire.

En date du 04 avril 2019, le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé d'agir *au travers de 10 actions concrètes pour faire bouger les mentalités*, pour le droit à la différence et pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre : l'action N°6 : Créer un partenariat renforcé avec l'UNSS et l'UGSEL pour développer des actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans le cadre du sport scolaire.

Le S.D.U.N.S.S.67 propose d'inscrire les interventions suivantes en phase avec les orientations du Département :

- en ajoutant sur l'affiche promotionnelle et sur les brochures d'inscription à l'UNSS le message suivant "Avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'UNSS montre l'exemple et dit non à toutes les formes de racisme et de rejet de l'autre".
- en apposant ce même message sur le t-shirt des « jeunes arbitres. Il sera utilisé dans le cadre des compétitions ;

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'affiche promotionnelle et des brochures d'inscription à l'UNSS. - Diffusion aux associations sportives des collèges avant chaque rentrée scolaire. - Réalisation des t-shirts jeunes arbitres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations sportives des collèges qui ont diffusé l'affiche et les brochures. - Nombre de rencontres sportives où les T-shirt ont été portés. - Nombre de jeunes participants aux rencontres sportives par collèges et évènements.

C'est à ce titre que la subvention du Département du Bas-Rhin sera revalorisée dans le cadre de la convention financière 2019.

L'alinéa 4 du point III « Suivi financier » de la convention d'objectifs conclue entre le Département et le *Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (S.D.U.N.S.S. 67)* sur la période 2017/2019 est modifié comme suit :

➤ **III. - Suivi financier**

Au regard des engagements imposés par la présente convention d'objectifs et sous la condition qu'elle en remplira réellement tous les clauses, le Département subventionnera l'association à concurrence d'un montant prévisionnel de :

32 800 € réparti comme suit :

- 9 600 € en 2017 ;
- 9 600 € en 2018 ;
- 13 600 € (9 600 € + 4 000 € pour l'action supplémentaire N° 4) en 2019.

Les contributions financières annuelles du Département ne sont applicables que sous réserve des conditions suivantes :

- le vote des crédits de paiement au budget départemental ;
- le respect par l'association de ses engagements ;
- *la vérification par le Département de la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 1 ainsi que des actions prévues.*

ARTICLE 2 :

Les autres dispositifs de la convention d'objectifs signée le 11 septembre 2017 demeurent inchangés.

Fait à STRASBOURG, le

Pour l'association
Le Directeur,

Pour le Département,
Le Président du Conseil Départemental,

Frédéric BIERRY